

DEMANDE DE DEROGATION POUR

- ☒ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
- ☒ LA DESTRUCTION*
- ☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : GCS HOPITAL COMMUN SUD-AVEYRON -MILLAU-SAINT-AFFRIQUE (GCS)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : n°265 BOULEVARD ACHILLE SOUQUES

Commune : **MILLAU**

Code postal : **12100**

Nature des activités : **Hôpital commun du Sud Aveyron. Groupement de coopération sanitaire à gestion publique. Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale.**

Qualification : Hôpital commun du Sud Aveyron. Groupement de coopération sanitaire de Sud Aveyron

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Quantité	Description (1)
Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>)	5	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)	10	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	1	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	10	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	16	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Couleuvre verte-et-jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	1	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	Non quantifiable (potentielle)	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Non quantifiable (potentielle)	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Lézard Ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	Non quantifiable (potentiel)	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle

Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Non quantifiable (potentiel)	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastellus barbastellus</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle
Murin cryptique (<i>Myotis crypticus</i>)	Non quantifiable	Capture de sauvetage, déplacement et dérangement. Destruction potentielle

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	■	Prévention de dommages aux cultures
Sauvetage de spécimens	■	Prévention de dommages aux forêts
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique ■
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur ■
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Projet de construction du nouvel hôpital commun sud Aveyron Millau St-Affrique sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.**

Mise en application des mesures R3, R15, R16 et R17 (cf dossier)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT*

Capture définitive

Capture temporaire ■

Préciser la destination des animaux capturés :

avec relâcher sur place ■ avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ■

Capture au filet

Capture avec épuisette

Pièges

■ Préciser : piège passif et actif
(avec appât pour les reptiles)

Autres moyens de capture

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores

Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids

Préciser :

Destruction des œufs

Préciser :

Destruction des animaux

Par animaux prédateurs

Préciser :

Par pièges létaux

Préciser :

Par capture et euthanasie

Préciser :

Par arme de chasse

Préciser :

Autres moyens de destruction ■ Préciser : Destruction potentielle lors du chantier

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvage

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques

Utilisation d'armes de tir

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ■ Préciser : Dérangement lié au chantier

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ■ Préciser : **Ecologue. Maîtrise de biologie des organismes et populations (UPS Paul Sabatier)**

Formation continue en biologie animale ■ Préciser : Aptitude à la manipulation et captures des reptiles dont les venimeux. Qualification Lépidoptères Rhopalocères Niveau II (OPIE Occitanie 2025)

Autre formation

Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Septembre/octobre 2026**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Occitanie**

Départements : **Aveyron (12)**

Cantons : **Millau 1**

Communes : **Saint-Georges-de-Luzençon**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés



Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mesure R3 : Sauvegarde des chenilles de Zygone cendrée par transplantation de la Badasse

Mesure R15 : Sauvetage de larves de coléoptères saproxyliques protégés par le stockage longue durée de grumes d'arbres à cavités

Mesure R16 : Installation de 20 pièges passifs pour capture de sauvetage / déplacement de reptiles avant travaux

Mesure R17 : Prospections nocturnes / captures de sauvetage d'amphibiens / relâchers

Se référer au chapitre 6 « mesures » de la DEP pour plus de détails.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les comptes rendus de captures et de sauvetage des espèces protégées reprendront les rubriques qui sont détaillées dans les fiches mesures concernées.

* cocher les cases correspondantes

[La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Millau

Le **26/06/26**

Signature

